

A l'approche de 2012, la bataille des idées et des valeurs est engagée et l'association France.9, présidée par François Fillon, entend y apporter son concours. Consacrée au programme socialiste, cette note constitue une contribution au combat mené par la majorité présidentielle.

Combattre le programme socialiste



« Le programme socialiste permet de tracer une frontière idéologique entre l'opposition et la majorité. A Gauche, tout est fondé sur la peur de l'échec, le repli, l'assistanat, la redistribution... c'est l'anesthésie nationale face aux défis du monde, c'est l'étouffement des énergies, et c'est le nivellement par le bas !

Ce n'est pas comme cela que je vois la France.

Pour moi, les classes populaires doivent pouvoir ambitionner d'accéder au statut des classes moyennes et les classes moyennes au statut des classes supérieures. Pour nous, tout l'enjeu est de tirer la société française vers le haut, par le travail, par l'éducation des enfants, par la formation, par l'encouragement, par la transmission des héritages.

Pour le Parti Socialiste, c'est le contraire : les classes supérieures doivent redevenir moyennes et les classes moyennes doivent redevenir populaires. Tout le monde au rez-de-chaussée ! Qui gagne à un tel nivellement ? Qui gagne à un tel manque d'idéaux de réussite et d'ascension sociale ? Il n'y a qu'en France que la Gauche est aussi broyeuse de talents et de rêves.

Je refuse de nous imaginer dans une société stagnante où notre seule alternative serait de colmater les brèches du système social français. Face à cette vision désenchantée et démotivante, j'ai la conviction que la majorité peut développer une vision plus énergique de notre pays. »

**Extrait du discours de François Fillon,
réunion publique à Vitré, vendredi 8 avril 2011**

REDRESSER LA FRANCE ET PROPOSER UN NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT : LES 16 PROPOSITIONS SOCIALISTES

> EMPLOI, COMPETITIVITE, INVESTISSEMENT, DESENDETTEMENT : REFAIRE DE LA FRANCE UNE NATION QUI COMPTE :

les 7 propositions socialistes

1 “ Pour muscler la compétitivité de la France, nous créerons une Banque publique d'investissement. ”

Le Premier ministre a qualifié les mesures économiques et fiscales du Parti Socialiste d' « anesthésie nationale ». On peut aussi parler d' « amnésie nationale » !

Créer un conglomérat financier public, cela rappelle le vieux temps du...Crédit Lyonnais. Créer des « fonds régionaux », c'est recréer les SDR (Sociétés de Développement Régionales, qui étaient des banques régionales).

Le Ministère des Finances pourra rappeler ce qu'il en advint. Deux sinistres financiers, qui se sont terminés par une facture colossale pour le contribuable, résultat des dérives que les socialistes connaissent bien. Nous en gérons encore les conséquences.

Ce projet de conglomérat financier public est totalement contre-productif, car au moment même où la reprise est là et où les outils publics (OSEO, FSI, CDC, Banque Postale) doivent fonctionner à plein pour accompagner les entreprises, ils seront enlisés dans un mécano improbable.

On va casser ce qui marche au bénéfice d'un dispositif très lourd, qui mettra du temps à se mettre en place, sera perclus de conflits d'intérêts (entre investisseur et prêteur notamment).

2 “ Pour relancer l'investissement, nous baisserons l'impôt sur les sociétés de 33 % à 20 % pour les entreprises qui réinvestissent intégralement leurs bénéfices et, pour compenser les pertes de recettes pour l'Etat, nous l'augmenterons jusqu'à 40 % pour celles qui privilégient les dividendes des actionnaires. ”

Le programme du PS reprend d'abord l'idée souvent émise de moduler le taux de l'IS en fonction de l'emploi des bénéfices. Il s'agirait d'abaisser à 20 % le taux applicable aux bénéfices réinvestis et d'élever à 40% le taux des bénéfices distribués ; c'est une fausse bonne idée :

- l'Etat n'est pas meilleur juge que les entreprises pour ce qui est de l'emploi de leurs bénéfices ! Une entreprise en croissance va spontanément réinvestir ses bénéfices, tandis qu'il est plus avantageux d'un point de vue économique que les entreprises plus matures distribuent leurs bénéfices et que ceux-ci soient réinvestis dans des secteurs dynamiques. En d'autres termes, la mesure du PS conduit à une mauvaise allocation du capital et va favoriser des investissements peu rentables ;
- cette proposition part d'une analyse erronée du retard français en matière de compétitivité : l'économie française ne souffre pas d'un investissement productif insuffisant. Sur la dernière décennie, le taux d'investissement productif en pourcentage du PIB a été plus élevé en France qu'en Allemagne, aux Etats-Unis ou au Royaume Uni. Le retard de compétitivité part de dépenses insuffisantes en recherches et développement qui ont freiné l'innovation. C'est la raison pour laquelle, avec la réforme du CIR, le Gouvernement a choisi de baisser le taux de l'IS pour les entreprises qui investissent dans la recherche, secteur qui a le plus fort effet d'entraînement sur le reste de l'économie ;

- le PS va également renchérir le financement par fonds propres des entreprises (puisque les investisseurs, qui arbitrent entre différents actifs financiers, exigeront une rémunération accrue de leur capital pour compenser la taxation plus élevée), ce qui pèsera sur le partage de la valeur au sein des entreprises au détriment du travail et des salariés ;
- ce dispositif est très complexe à mettre en œuvre puisqu'il implique de retracer précisément dans les déclarations fiscales les opérations d'investissement (directes et indirectes). D'ailleurs le PS devrait se rappeler que c'est la Gauche plurielle qui, en 2001, avait substitué à la modulation du taux de l'IS en fonction de la part investie des profits pour les PME instaurée par la Droite en 1997 un taux réduit d'IS pour toutes les PME (sur leurs premiers 38.000 € de bénéfices), justement parce que les entreprises avaient peu recours à ce dispositif trop complexe ;
- enfin, en terme de comparaison internationale, seule l'Estonie pratique une telle modulation. En Allemagne, jusqu'en 1999, c'est le contraire qui était pratiqué (taux d'IS plus élevé pour les bénéficiaires réinvestis) afin de favoriser la mobilité du capital. L'Italie a abandonné la modulation en 2004.

Le PS annonce également des hausses conséquentes d'impôt sur les entreprises :

- recentrage du CIR sur les PME de moins de 2.000 salariés et l'industrie exposée à la concurrence. Le PS en reste à une lecture basique des données sur la ventilation des bénéficiaires du CIR : les entreprises industrielles sont bien les premières bénéficiaires du CIR une fois que les données relatives aux « holdings » sont réaffectés aux secteurs économiques dans lesquels interviennent les entreprises qu'ils détiennent (elles recevaient 70 % du CIR en 2008). Quant aux PME, elles perçoivent une part du CIR supérieure à leur part dans les dépenses de recherche déclarées (respectivement 20 % et 16 %). Le CIR a permis à la France de devenir le premier pays européen pour l'implantation de centres de recherche. La réforme préconisée par le PS aurait pour conséquence de faire reculer l'attractivité de notre territoire ;
- limitation des niches fiscales dont bénéficient les entreprises et meilleur ciblage des incitations. Cette mesure, dont les modalités ne sont pas précisées, annonce des impôts supplémentaires pour les entreprises ;
- révision de la réforme de la taxe professionnelle avec ciblage sur les secteurs industriels exposés à la concurrence internationale. La compatibilité d'un ciblage explicite en faveur de l'industrie avec la réglementation européenne des aides d'Etat et les règles constitutionnelles est incertaine. Par ailleurs, en pratique, notre réforme a bénéficié prioritairement à l'industrie. Pour l'industrie automobile, la réforme a entraîné une baisse de 60 % par rapport à la charge de la taxe professionnelle. Pour la construction, c'est une baisse de près de 50 %. Pour les industries agroalimentaires c'est une baisse d'environ 40 %. La révision de la TP serait donc un très mauvais coup porté à la compétitivité de nos entreprises et de nos industries.

3 “ Pour que l'Europe puisse innover, nous proposerons à nos partenaires d'émettre des emprunts européens (eurobonds) afin de financer les investissements du futur (réseaux de transport d'énergie, réseaux numériques, biotechnologies...) et les champions industriels de demain. ”

L'idée n'est pas nouvelle : elle a été annoncée pour la première fois par le Président Barroso dans son discours sur l'état de l'Union, le 7 septembre 2010, et fait actuellement l'objet d'une consultation publique.

Si l'idée paraît séduisante, ses modalités techniques devaient, elles, être approfondies. Il paraît notamment nécessaire de respecter les principes suivants :

- la mobilisation du budget communautaire (ce doit être un nouveau mode d'exécution du budget européen existant et non une enveloppe nouvelle) ;
- la gestion appropriée des risques (absence de risque pour le budget européen, tarification des garanties en fonction des risques, maîtrise des coûts...)
- l'implication de la BEI.

4 “ Pour l’emploi des jeunes, nous créerons 300.000 « emplois d’avenir » dans les domaines de l’innovation environnementale et sociale. ”

C’est un simple remake des « emplois-jeunes » de 1997 qui pourtant n’ont pas fait leurs preuves. Bien au contraire.

Malgré leur expérience cuisante, le PS en propose une nouvelle mouture en s’appuyant sur un chiffre : 85 % des bénéficiaires d’un contrat emploi-jeune avaient trouvé un CDI en 2002. Mais ce que le PS omet de préciser, c’est que, en 2005, 83 % des jeunes qui occupaient un emploi à l’issue de ce type de contrats travaillaient en fait dans le secteur public, parapublic et associatif ; et que 18 % des contrats ont été pérennisés au moyen d’une aide supplémentaire de l’Etat sur 3 ans.

La mesure revient donc à créer un marché du travail parallèle, déconnecté de l’économie réelle.

A l’époque, conscient des carences du dispositif, le PS n’a jamais créé les 350.000 emplois prévus dans le secteur privé.

Les résultats n’ont pas été au rendez-vous :

- les emplois n’ont pour l’essentiel pas été pérennisés faute d’avoir fait la preuve de leur utilité ;
- ils ont concerné en priorité des diplômés qui auraient pu s’insérer sur le marché du travail et qui sont finalement rester 5 ans en sous-emploi payé au SMIC ;
- ils ont coûté cher sans amélioration manifeste de l’employabilité des bénéficiaires dans le secteur marchand.

“ Leur coût sera financé par la suppression de la subvention aux heures supplémentaires. ”

Le coût des « emplois d’avenir » pour les finances publiques est exorbitant : 3 à 4 Mds € par an, soit 18 Mds € sur 5 ans (1.000 € x 12 mois x 5 ans x 300.000 jeunes), mesure financée par la suppression des exonérations TEPA sur les heures supplémentaires. Cela représenterait 3,5 Mds € de pouvoir d’achat en moins pour 9 millions de ménages, pour l’essentiel des ménages modestes.

Le Gouvernement a fait un autre choix : favoriser l’insertion professionnelle durable des jeunes via l’apprentissage (objectif de 800.000 alternants en 2015 contre 600.000 actuellement). L’apprentissage est la solution d’insertion la plus efficace : plus de 70 % d’insertion après la fin du contrat.

5 “ Pour protéger les salariés, nous dissuaderons les licenciements boursiers par des pénalités financières pour les entreprises qui en même temps versent des dividendes à leurs actionnaires. ”

“ Il faudra renchérir le coût des licenciements collectifs pour les entreprises qui versent des dividendes ou qui rachètent leurs propres actions. Nous instaurerons une obligation de remboursement des aides publiques en cas de licenciements collectifs. ”

Pour le PS, le monde de l’entreprise continue d’être ignoré et stigmatisé.

Menacer les entreprises de renchérir le coût des licenciements et de rembourser les aides publiques, c’est les dissuader d’embaucher, de se développer et d’attirer des actionnaires.

Le Gouvernement a d’abord cherché à mieux prévenir les licenciements en facilitant l’accès au chômage partiel et en réformant notre système de formation professionnelle. Il a aussi cherché à accélérer le retour à l’emploi de ceux qui sont victimes des réductions d’effectifs : c’est toute la logique du nouveau contrat de sécurisation professionnelle des salariés licenciés que nous allons mettre en place et qui reprend les acquis du CTP et de la CRP.

6 “ Pour protéger les intérêts de l’Europe, de ses savoir-faire et de ses salariés dans la mondialisation, nous agissons pour augmenter les droits de douane sur les produits provenant de pays ne respectant pas les normes internationales en matière sociale, sanitaire ou environnementale. ”

L’idée n’est pas nouvelle, mais nul ne doit sous-estimer les risques du protectionnisme socialiste : augmentation du prix de certains produits de consommation, mesures de rétorsion contre les exportations françaises.

La France n’a eu de cesse de plaider au niveau européen ces dernières années pour une plus grande réciprocité dans les échanges et pour une politique commerciale moins naïve. Ce discours a produit de premiers résultats, malgré les réserves de beaucoup de nos partenaires. Ainsi, la Commission européenne a-t-elle annoncé des mesures visant à permettre aux Etats membres de ne pas ouvrir leurs marchés publics à des entreprises de pays qui n’ouvrent pas les leurs.

Par ailleurs, le Président de la République a relancé les débats au plan international pour une meilleure prise en compte des normes internationales en matière sociale et environnementale dans les accords de libre-échange, sujet qui sera porté tout au long de la présidence française du G20.

7 “ Pour réduire l’endettement de la France, nous affecterons à la réduction de la dette la moitié des marges financières que nous dégagerons. ”

Le PS prévoit une hausse de la fiscalité de 50 Mds € qui doit permettre pour moitié de contribuer au rétablissement de l’équilibre des finances publiques et pour moitié au financement de nouvelles dépenses publiques. **C’est un douloureux « tour de vis » fiscal !**

Ces propositions :

- auront des conséquences désastreuses sur notre compétitivité en augmentant notre taux de prélèvements obligatoires qui est déjà supérieur à la moyenne européenne et atteindra un record historique ;
- frapperont les salariés modestes. L’exonération des heures supplémentaires bénéficie à hauteur de 80 % aux ménages (les entreprises ne bénéficient que de 20 % de l’allègement). 9 millions de salariés en bénéficient. Le gain net s’élève à plus de 400 € en moyenne par salarié éligible ;
- sont peu crédibles, puisque le PS ne précise pas à quelles niches il s’attaquera ;
- ne sont pas vertueuses, puisque la moitié seulement des hausses d’impôts sera affectée au désendettement, le reste finançant de nouvelles dépenses publiques.

➤ **AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT, ENERGIES : CHANGER DE MODELE POUR VIVRE MIEUX :**

les 3 propositions socialistes

8 “ Pour encourager les comportements écologiques, nous rendrons la TVA «éco-modulable » (diminuée sur les produits non-polluants et augmentée sur les produits polluants). ”

“ La fiscalité doit aussi être un levier pour la social-écologie. ”

Le programme du PS prévoit un cocktail de mesures fiscales destinées à orienter la consommation vers des produits moins polluants, dont le produit serait intégralement destiné à financer des mesures en faveur de l'efficacité énergétique.

En matière de fiscalité environnementale, le PS a un temps de retard sur le Gouvernement.

“ La TVA serait rendue « éco-modulable » afin qu'elle diminue pour les produits non polluants et qu'elle augmente pour les autres. Cette mesure se ferait à recettes de TVA constantes. ”

A court terme, la modulation du taux normal de la TVA est anti-communautaire : la directive TVA n'autorise qu'un seul taux normal, ce qui vient d'être confirmé très récemment à l'occasion de la dernière renégociation de cette clause.

“ Le PS souhaite également que soit mise en place une contribution climat-énergie européenne accompagnée de mesures de justice sociale pour les ménages qui subissent la crise et les entreprises exposées à la concurrence internationale. ”

Le Gouvernement a présenté cette mesure au Parlement qui l'a votée dans la loi de finances pour 2010. Le Conseil constitutionnel a souligné la nécessité de la rendre cohérente avec le dispositif des quotas européens tel qu'il sera en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Notre projet de taxe carbone est toujours sur la table et il devient conforme à la Constitution dès 2013. Nous avons porté ce projet au niveau européen à maintes reprises : avec la règle de l'unanimité, laissez croire aux Français que la taxe carbone européenne est pour demain est un leurre. Faisons là déjà en France. **Si les socialistes n'avaient pas déferé la loi devant le Conseil constitutionnel, la taxe carbone serait en place depuis le 1^{er} janvier 2010.**

Pour le Gouvernement, la mise en place d'une fiscalité écologique permettrait de dégager un « double dividende », les recettes procurées par cette fiscalité pouvant notamment être employées pour revoir l'assiette de la protection sociale et donc renforcer notre compétitivité – le PS propose de recycler intégralement en faveur de mesures destinées à favoriser les économies d'énergie.

Contrairement à la Gauche, aucun Gouvernement n'a autant fait en matière d'incitations fiscales à finalité écologique. Le bonus-malus écologique a clairement orienté les comportements d'achat des consommateurs et fait de notre parc automobile l'un des moins émetteurs parmi les grands pays européens.

Par ailleurs, le Premier ministre a demandé à Nathalie Kosciusko-Morizet et Benoist Apparu d'intensifier les mesures favorisant les économies d'énergie et d'accélérer le déploiement des aides pour lutter contre la précarité énergétique. En particulier le programme « Habiter mieux » de l'ANAH qui aide les ménages en situation de précarité sera porté à 1,35 Md €. Il vise à aider à la réalisation de travaux de rénovation thermique pour 300.000 ménages afin d'améliorer leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat.

9 “ Pour que notre alimentation soit plus saine et pour que les agriculteurs vivent de leur travail, nous orienterons les achats alimentaires des collectivités locales vers l’agriculture et la pêche de proximité (lait et laitages, viandes, fruits et légumes).”

Orienter les achats des collectivités vers des produits de proximité : **nous le faisons avec le plan national de l’alimentation** qui développe les circuits courts, avec la révision du code des marchés publics qui permettra de favoriser les producteurs locaux.

Mais ce n’est pas seulement cela qui permettra de développer l’agriculture française. **Il ne faut pas négliger les marchés extérieurs qui constituent l’un des débouchés majeurs de notre potentiel agroalimentaire.**

“ La vraie performance, c’est une agriculture et une pêche rémunératrices, durables et valorisées. Cela passe par une nouvelle politique agricole européenne et par un réel équilibre entre les producteurs et les grands distributeurs. ”

Le PS a un train de retard ! Une nouvelle politique agricole européenne est engagée depuis la crise du lait en 2009 et la régulation est redevenue une politique incontournable aujourd’hui, alors que la politique européenne était engagée dans la voie d’une libéralisation totale. **C’est grâce à la France qu’une majorité d’Etats défend désormais une position commune sur la régulation et le maintien des financements.**

Un réel équilibre entre producteurs et grands distributeurs, c’est déjà ce que nous faisons :

- avec la loi de modernisation de l’agriculture et de la pêche adoptée en juillet 2010 (renforcement des organisations de producteurs, des interprofessions, suppression des remises-rabais-ristournes, des prix après vente) ;
- avec le paquet lait (réforme du droit de la concurrence pour permettre aux producteurs de lait de se regrouper pour négocier les prix) ;
- avec les dispositifs de répercussion de la volatilité des prix des matières premières ;
- avec les accords de modération des marges dans le secteur des fruits et légumes ;
- avec la transparence donnée par l’observatoire des prix et des marges ;
- avec la contractualisation.

“ Cela passe aussi par des mesures immédiates, à la fois positives pour les agriculteurs et les éleveurs, et favorables à l’environnement. ”

Là encore le PS a un train de retard ! Des mesures pour les agriculteurs et les éleveurs ont été mises en oeuvre, favorables à l’environnement :

- le plan de soutien exceptionnel à l’agriculture mis en place en novembre 2008 avec plus de 2 Mds € de prêts bonifiés et 700 M € d’aides ;
- un bilan de santé de la PAC qui a réorienté 1 Md € sur l’élevage à l’herbe ;
- 300 M € pour des plans de développement des filières d’élevage ;
- une aide renforcée à l’agriculture biologique : les surfaces stagnaient à environ 2 % de la surface agricole depuis plusieurs années. Le plan « Agriculture biologique : horizon 2012 », lancé en 2008 suite au Grenelle de l’environnement, a permis d’enclencher la dynamique. L’objectif est de 6 % d’exploitations en bio en 2012

10 “ Pour sortir de la dépendance du nucléaire et du pétrole, nous développerons massivement les économies d’énergie et les énergies renouvelables et nous proposerons à nos partenaires la mise en place d’une Communauté européenne des énergies. ”

Face à la hausse des prix des carburants, la meilleure réponse est de diminuer la dépendance de l’économie française aux énergies fossiles, ainsi que l’a permis le développement du parc électronucléaire français, et de développer les économies d’énergie.

Le Gouvernement s'est résolument engagé dans cette voie depuis 2007, notamment en privilégiant des véhicules à moindre consommation avec le bonus-malus automobile, en incorporant de façon progressive les biocarburants et en promouvant les travaux d'économies d'énergie dans les logements.

“ Un débat national sur la transition énergétique sera engagé dès 2012. C'est le chantier le plus lourd, le plus vital aussi, de la première moitié du 21^{ème} siècle. ”

La transition énergétique a été engagée dès 1974 suite au choc pétrolier : le choix du nucléaire nous a permis de diviser par 3 notre intensité énergétique en pétrole. Ce choix a été assumé par toutes les forces politiques. **Les hésitations actuelles du PS résultent d'une stratégie électorale avec les Verts.**

Suite à la catastrophe de Fukushima, le Premier ministre a demandé à l'Autorité de Sûreté Nucléaire d'engager un audit des centrales avec des premiers résultats à la fin de l'année.

Aucun Gouvernement n'a autant fait que l'actuel sur la transition énergétique : avec le Grenelle de l'environnement nous avons développé l'éolien et le photovoltaïque dans des proportions inégalées mais aussi la biomasse. Nous avons renforcé le soutien à la géothermie et à la bagasse. Nous dépasserons même nos objectifs du Grenelle environnement.

Le Premier ministre a annoncé dès le 22 février 2011 qu'il souhaitait que mi-2012 un débat ait lieu sur notre mix énergétique dès lors que nous connaîtrions précisément le rythme de développement des énergies renouvelables et notamment du photovoltaïque. Nous n'avons pas attendu Fukushima et le programme du PS pour annoncer ce rendez-vous.

> POUVOIR D'ACHAT, SALAIRES, PENSIONS : RENDRE LA VIE MOINS CHERE :

les 6 propositions socialistes

11 “ Pour alléger la facture énergétique des Français, nous réinvestirons une partie des superprofits des groupes pétroliers dans des aides à l'isolation, le développement des énergies renouvelables et la mise en place de tarifs sociaux pour le gaz et l'électricité.”

La Gauche propose mais c'est le Gouvernement et la majorité qui ont engagé des actions sans précédent dans ces différents domaines :

- programme d'aides à l'innovation de l'ANAH à hauteur de 1,35 Md € (300.000 logements rénovés entre 2010 et 2017) ;
- effort financier important consenti au titre du crédit d'impôt développement durable (depuis sa création, plus de 6 millions de ménages en ont bénéficié) ;
- développement sans précédent des énergies renouvelables ;
- abaissement des tarifs sociaux du gaz et de l'électricité.

Par ailleurs, à l'occasion des deux épisodes de hausse des prix du pétrole intervenus au cours des quatre dernières années, qui sont à l'origine d'une forte progression des bénéfices des entreprises pétrolières, le Gouvernement a mis en place des prélèvements exceptionnels sur le secteur afin de financer des mesures d'aide aux ménages et aux particuliers.

Il vient ainsi d'annoncer la mise en place d'un prélèvement de 115 M € sur les compagnies pétrolières pour financer les mesures destinées à limiter l'impact de la hausse des carburants sur les personnes utilisant leur véhicule pour se rendre sur le lieu de travail.

12 “ Pour stopper l’envolée des loyers, nous plafonnerons leur montant lors de la première location ou à la relocation, notamment dans les zones de spéculation immobilière. ”

Il s’agit typiquement d’une fausse bonne idée. Mise en pratique, elle pourrait dégrader l’offre de logements à la location et sa qualité (en réduisant les moyens consacrés à l’entretien), contribuer à développer le marché noir, pousser les propriétaires à privilégier les locations saisonnières (tourisme) qui ne sont pas susceptibles d’être soumises à plafonnement de loyers.

Une réglementation excessive de la location est le moyen le plus efficace pour dissuader l’investissement locatif et réduire l’offre locative comme la France a pu l’expérimenter durant l’entre deux guerres lorsqu’elle a mis en œuvre une réglementation des restrictives. Des études récentes à l’échelle européenne montre que plus le marché locatif est réglementé, moins la part des locations dans le logement total est élevé.

Parallèlement, les pays où la complexité du droit locatif est élevée sont ceux où la mobilité géographique est la plus faible, or les rigidités sur le marché du logement sont un facteur non négligeable de taux de chômage structurel. L’encadrement des loyers que propose le PS renforcerait les difficultés des ménages pour accéder à un logement mais également pour trouver un emploi.

Il faut agir de façon pragmatique. La nouvelle méthode de calcul de révision des loyers, qui est intervenue dans le cadre de la loi du 8 février 2008 sur le pouvoir d’achat, a un impact positif.

Les hausses annuelles, désormais indexées sur les prix à la consommation plutôt que les coûts de la construction, sont plus faibles. Ainsi, pour l’année 2009, les loyers de marché sont stables par rapport à 2008 : ce sont 600 M € de pouvoir d’achat supplémentaires par an pour les locataires depuis 2008.

Pour le Gouvernement, l’enjeu, c’est aussi la capacité des Français à devenir propriétaires. Les efforts doivent se concentrer sur deux axes : lever les freins sur l’offre de logements dans les zones tendues et lutter contre l’inflation immobilière.

C’est pourquoi le Gouvernement travaille à des mesures visant à :

- libérer les ressources foncières inexploitées en zones tendues ;
- lutter contre la rétention immobilière pour augmenter le nombre de logements mis sur le marché là où la demande est forte ;
- accroître la transparence et la concurrence dans les transactions immobilières ;
- relancer la construction à grande échelle dans les zones les plus tendues.

13 “ Pour aider les jeunes adultes à se loger et à se soigner afin qu’ils réussissent leurs études, nous créerons une allocation d’étude sous condition de ressources. ”

Le PS, en reprenant cette vieille proposition de l’UNEF (qui remonterait à 1965...) propose ni plus, ni moins de mettre la jeunesse sous perfusion.

Cette proposition, que le PS semble lui même juger peu réaliste en reportant sa mise en application, soulève 3 difficultés majeures :

- elle décourage l’accès à l’emploi en privilégiant l’assistance. Comment inciter le jeune à rechercher un emploi si la collectivité finance l’inactivité (a fortiori si l’aide atteint comme l’évoque le MJS jusqu’à 800 € par mois) ? ;
- elle est budgétairement irréaliste : la commission pour l’autonomie des jeunes (installée en 2001 par le Gouvernement Jospin) avait à l’époque évalué le coût de la mesure entre 1,3 et 13 Mds € selon le format retenu. Dans le cadre de la proposition, on serait plutôt vers la fourchette haute ;
- elle se retournera contre les classes moyennes puisque son financement impliquera nécessairement une remise en cause de la politique familiale : suppression de la demi-part fiscale des parents d’étudiants, révision à la baisse des allocations familiales, aides au logement...

Le Gouvernement a pour sa part fait le choix de la responsabilité et de l’accès à l’emploi. A titre d’exemple, le RSA a été ouvert aux jeunes travailleurs de moins de 25 ans, ce que n’avait jamais fait la Gauche.

14 “ Pour que l'égalité salariale femme-homme devienne une réalité, nous en ferons une condition pour conserver des exonérations de cotisations patronales. ”

Le PS n'a pas le monopole de l'égalité salariale !

Le Gouvernement a déjà pris des mesures. **La loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites a introduit une pénalité financière en l'absence de plan de résorption des inégalités.**

Une sanction financière s'appliquera, à compter de 2012, aux entreprises d'au moins 50 salariés, qui n'auraient pas conclu d'accord d'égalité professionnelle ou, à défaut d'accord, n'auraient pas défini d'objectifs et de mesures dans un plan d'action ad hoc. Le montant de la sanction sera au maximum de 1 % de la masse salariale.

15 “ Pour une plus juste répartition des richesses au bénéfice des salariés, nous organiserons une conférence salariale annuelle tripartite et engagerons un rattrapage du SMIC. Nous limiterons les rémunérations abusives. ”

Le postulat de départ du PS “*plus de 40 % des Français n'ont pas été augmentés depuis cinq ans*” est pour le moins sujet à caution : c'est un sondage BVA pour l'Expansion qui remonte à octobre 2010 dans lequel 42 % des personnes interrogées déclarent ne pas avoir eu d'augmentation « significative » depuis plus de 5 ans.

La vérité, c'est que depuis 2007, le pouvoir d'achat des salaires (on prend ici pour référence le salaire moyen par tête, qui est l'indicateur le plus significatif) a toujours augmenté : + 0,5 % en 2008, + 1,2 % en 2009, + 0,8 % en 2010 !

“ Durant la législature, nous procéderons à un rattrapage du SMIC que la Droite a déconnecté de la hausse des prix. ”

Cette proposition cumule à la fois un mensonge et une erreur d'analyse.

Le mensonge, c'est que le SMIC aurait été déconnecté de la hausse des prix. Le SMIC n'a jamais été déconnecté de la hausse des prix : il a, conformément à la législation, assuré une garantie au pouvoir d'achat mais également une participation au développement économique du pays. Le Gouvernement s'est en revanche refusé de pratiquer des « coups de pouce » démagogiques afin d'éviter une hausse excessive du coût du travail non qualifié.

Chacune des 5 revalorisations du SMIC depuis 2007 a intégré non seulement la hausse des prix, mais aussi une partie de la progression du pouvoir d'achat général des salaires. Au total, depuis 2007, le SMIC horaire a augmenté de 9 %.

L'erreur d'analyse, c'est que le PS propose finalement une « smicardisation de la société » qui n'est favorable ni à l'emploi, ni à la lutte contre la pauvreté, ni à la dynamique générale des salaires. Le coût du travail a un impact direct sur le taux de chômage des salariés les moins qualifiés. Une évolution trop rapide du SMIC mènerait à des destructions d'emplois, et se retournerait contre les travailleurs dont il est censé assurer la protection. La hausse du SMIC qu'envisage le PS par le biais de « coup de pouce » se traduirait par une augmentation du chômage des salariés les moins qualifiés rémunérés au niveau du SMIC et un accroissement de la proportion des salariés rémunérés au niveau du salaire minimum.

Plutôt qu'à une hausse du seul SMIC, le Gouvernement a choisi de privilégier une évolution plus générale de l'ensemble de l'échelle des salaires, en phase avec l'évolution de l'environnement économique. Cette démarche donne des résultats :

- **depuis 2007, le salaire moyen par tête a augmenté toujours plus vite que l'inflation** (du fait de la réduction du temps de travail, le SMIC mensuel net n'a progressé que de 6 % en valeur réelle entre 1999 et 2010, le revenu des personnes concernées, une fois pris en compte les impôts et prestations, a progressé nettement plus vite (14 % en termes réels pour un célibataire au SMIC à plein temps par exemple) ;
- **entre 2006 et 2010, la proportion de salariés payés au SMIC est passée de 15,1 % à 9,8 %.** La politique du Gouvernement a permis une “ dé-smicardisation ” de la société.

“ Nous réserverons les stocks-options aux entreprises naissantes pour que les dirigeants d’entreprises regardent plus l’avenir que le cours de la bourse. Nous limiterons les rémunérations variables au montant de la part fixe (les bonus et les parachutes dorés compris) et nous plafonnerons les écarts de rémunérations de 1 à 20 au sein des entreprises qui ont une participation publique dans leur capital. ”

Rien n’est dit sur un point essentiel : la rémunération doit être fonction de la performance.

Pour les entreprises publiques, sur la base d’un SMIC horaire brut de 1.365 € par mois, cela aurait pour effet de limiter la rémunération des dirigeants d’entreprises à participations publiques à 330 K €, soit moins que le niveau constaté dans toutes les entreprises publiques de taille conséquente.

Le Gouvernement s’est penché sur la rémunération des dirigeants des entreprises, non pas dans un objectif démagogique de réduction aveugle des rémunérations des dirigeants de manière déconnectée des réalités internationales, mais dans un seul objectif, celui du rétablissement d’un lien strict entre rémunération et performance et d’encouragement au développement des entreprises françaises.

Deux exemples :

- 1/ La loi Travail emploi pouvoir d’achat (TEPA) du 21 août 2007 a encadré les indemnités de départ ou « parachutes dorés » en fixant dans la loi un principe simple, à savoir l’interdiction de verser des indemnités de départ quand elles ne sont pas la contrepartie de performances, appréciées selon des critères prédéterminés ;
- 2/ La loi du 3 décembre 2008 a permis d’encadrer l’attribution de stock-options ou d’actions gratuites au cas où tous les salariés en bénéficient où un dispositif d’intéressement ou de participation est mis en place.

Nous avons par ailleurs considérablement alourdi les prélèvements sur les stock-options et les retraites chapeau. Nous avons encadré strictement le régime fiscal très avantageux en faveur des gérants de fonds d’investissement (carried interests) mis en place par les socialistes en 2002.

S’agissant des bonus, la France a été à l’origine de nouvelles règles adoptées par l’ensemble des pays du G20 pour faire en sorte que cette forme de rémunération ne rétribue que la performance réelle et non la prise de risque inconsidérée. Avec le Royaume-Uni, nous avons introduit en 2010 une taxe sur les bonus versés par les banques.

S’agissant enfin des rémunérations des entreprises à participation publique, nous avons été transparents – les salaires des entreprises à participations publiques cotées sont tous publiés dans le rapport Etat actionnaire.

En 2009/2010, les salaires fixes et les plafonds des parts variables des dirigeants d’entreprises cotées du portefeuille n’ont pas été augmentés.

“ Nous renforcerons la démocratie sociale. Nous prévoyons la présence des salariés dans les instances de décision – conseil d’administration ou de surveillance, comité des rémunérations – et nous conforterons le rôle des organisations syndicales et professionnelles. ”

Ce Gouvernement a plus fait pour la transparence du fonctionnement des conseils d’administration que ses prédécesseurs socialistes.

Le code de bonne conduite sur le Gouvernement d’entreprise (complété par celui à destination des PME cotées), est l’un des plus ambitieux dans l’Union européenne, et a été renforcé sur les rémunérations des dirigeants en 2008. Le bilan est positif (rapport de juillet 2010 de l’AMF), et l’on constate :

- une meilleure diffusion de l’information portant sur le fonctionnement, le bilan des travaux et l’évaluation du conseil ;
- une progression de la proportion d’administrateurs indépendants au sein des conseils et des comités spécialisés des sociétés, ainsi que du nombre de comités d’audit et de comités des rémunérations ;
- une référence plus systématique à un code de Gouvernement d’entreprise et un usage généralisé du principe « appliquer ou s’expliquer ».

S'agissant de la participation des salariés, la loi prévoit la participation des salariés actionnaires aux conseils d'administration mais pas des représentants des salariés comme cela existe pour les entreprises du secteur public, soumises à la loi de 1983 relative à la démocratisation du secteur public.

Le PS déclare souhaiter « *renforcer la démocratie sociale* ». La meilleure manière de la renforcer, c'est de faire confiance aux partenaires sociaux et de laisser plus d'espace à la négociation. Les partenaires sociaux ont justement engagé des discussions sur la modernisation du dialogue social et la place et le rôle de la représentation du personnel. C'est d'abord dans ce cadre que doivent être débattues les propositions pour moderniser la représentation du personnel.

16 “ Pour les retraites, nous rétablirons l'âge légal à 60 ans. ”

La démagogie du PS ruinera notre système de retraite par répartition. Rétablir l'âge légal à 60 ans est un non sens :

- **ce serait en décalage total avec la réalité de la situation démographique de notre pays, marquée par un vieillissement de la population et une dégradation continue du nombre de cotisants par retraité.** Alors que l'espérance de vie augmente en moyenne d'un trimestre par an, et qu'il n'y a plus aujourd'hui que 1,7 cotisant pour un retraité (contre 4 cotisants pour un retraité en 1960), revenir sur le report de l'âge légal à 62 ans poserait, à terme, la question de la pérennité même du système de retraite par répartition (en revenant à 60 ans, il n'y aurait en effet plus que 1,5 cotisant par retraité en 2020, et seulement 1,2 en 2050) ;
- ne pas prendre en compte le vieillissement démographique de notre pays et revenir à l'âge légal de départ à 60 ans, conduira, mécaniquement, **à une baisse du niveau des pensions et/ou à un nécessaire relèvement des taux de cotisations préjudiciable à la croissance et à l'emploi.** Ce sont précisément les deux impasses que le Gouvernement a souhaité éviter avec la réforme de 2010 en faisant le choix responsable et courageux du relèvement des bornes d'âge.

“ Le maintien des seniors dans l'emploi. ”

Les propositions socialistes sur l'emploi des seniors :

- ne sont pas innovantes : plusieurs mesures proposées pour « faciliter le maintien dans l'emploi » (généralisation des dispositifs de tutorat, aménagement des conditions de travail des plus de 55 ans...) n'apportent rien de nouveau au regard de ce qui existe déjà ;
- ne sont pas cohérentes avec l'attitude récente du PS : le PS propose par exemple de rendre obligatoire la négociation triennale de la GPEC dans les entreprises de plus de 300 salariés. Cette proposition est paradoxale venant d'un parti politique qui avait voté contre l'obligation instaurée par la Droite en 2005 de négocier sur ce thème ;
- sont assises sur la logique autoritaire de quotas (avec des objectifs chiffrés de retour à l'emploi par bassin d'emploi) et sur une logique de sanction (par exemple en modulant le taux de cotisations patronales et fonction de la part de seniors parmi les salariés).

“ Nous abrogerons la réforme de 2010, injuste et qui n'a rien réglé financièrement, et nous engagerons la réforme des retraites que nous avons promise. ”

1/ La réforme votée en 2010 n'est pas injuste, bien au contraire :

- elle prend en compte la situation des personnes qui ont été exposées à des carrières difficiles avec, pour la première fois, la mise en œuvre d'un dispositif permettant de prendre en compte la pénibilité et permettant à certaines personnes de continuer à partir à 60 ans à taux plein ;
- elle pérennise le dispositif « carrières longues » qui permet aux personnes ayant commencé à travailler tôt de partir au plus tard à 60 ans, et le renforce même en l'ouvrant aux personnes ayant commencé à travailler à 17 ans ;
- elle permet de mieux prendre en compte la situation des jeunes qui ont du mal à s'insérer sur le marché du travail (en autorisant les jeunes à valider pour leurs retraites jusqu'à 6 trimestres de chômage non indemnisé) ainsi que celle des femmes (par exemple, les indemnités maternité sont prises en compte dans le calcul de la retraite) ;

- elle poursuit l'effort d'amélioration des pensions de retraite des exploitants agricoles ;
- elle prend en compte la situation des plus fragiles (personnes handicapées, aidant familiaux d'une personne handicapée...) en maintenant à 65 ans l'âge du taux plein pour ces personnes.

2/ La réforme de 2010 est équitable :

- elle prévoit la convergence progressive des taux de cotisation entre les salariés du public et ceux du privé ;
- elle prévoit que les mesures d'âge seront également applicables aux salariés des régimes spéciaux, à partir de 2017, c'est-à-dire après l'entrée en vigueur de la réforme des régimes spéciaux ;
- elle prévoit des mesures de recettes complémentaires perçues sur les hauts revenus (augmentation d'un point du taux de la dernière tranche de l'impôt sur le revenu, augmentation de la taxation sur les stock-options et sur les retraites chapeaux...).

3/ La réforme votée par la majorité est financièrement efficace puisqu'elle permettra le retour à l'équilibre de la branche vieillesse en 2018. Revenir en arrière serait irresponsable. Le projet socialiste ne garantit pas de retour à l'équilibre avant 2025 au plus tôt.

Au total, abroger une réforme qui vient tout juste d'être votée, qui est efficace pour préserver le financement de notre régime par répartition, qui permet de vraies avancées pour les personnes les plus vulnérables, serait politiquement et socialement irresponsable.

“ Un financement des retraites garanti avec une contribution du capital. ”

Les recettes nouvelles proposées par le PS seraient « *obtenues par une augmentation de la taxation du capital et des établissements bancaires ainsi que par une augmentation des cotisations patronales et salariales* ».

1/ L'augmentation de la taxation du capital envisagée par le PS implique :

- une majoration des prélèvements sociaux sur les bonus et les stock-options (de 5 % à 38 %) censée permettre de récolter 2 Mds €. Cette évaluation est purement fantaisiste dans la mesure où l'assiette des bonus distribués et celle des stock-option ne représentent en cumulé que 2,7 Mds €... Affirmer pouvoir trouver 2 Mds € sur une assiette légèrement supérieure n'est pas crédible ;
- le relèvement du forfait social appliqué à l'intéressement et à la participation (de 4 % à 20 %). Cette proposition reviendrait en fait à multiplier par 5 la taxation actuelle pour les 5,4 millions de salariés qui bénéficient de l'intéressement et les 4,9 millions qui ont de la participation. Cette mesure revient donc à pénaliser les classes moyennes et le pouvoir d'achat ;
- l'application de la CSG sur les revenus du capital actuellement exonérés, revient à créer un nouveau prélèvement sur les classes moyennes (et notamment sur les 20 millions de contrats d'assurance vie) ;
- l'augmentation de la contribution sur la valeur ajoutée de 1,5% à 2,2 %. Cette mesure revient à pénaliser les entreprises et à annuler l'effet positif attendu de la réforme de la taxe professionnelle.

2/ Le PS propose en outre une mise à contribution des banques avec une surtaxe de 15 % de l'impôt sur les sociétés acquitté par les établissements bancaires.

Cette mesure serait in fine directement supportée par les emprunteurs, c'est-à-dire par les ménages et les entreprises. Elle serait défavorable à l'économie. En outre, les estimations du PS paraissent erronées : la surtaxe de 15 % ne rapporterait au mieux que 300 M € et il faudrait une taxation de l'IS des banques à plus de 70 % pour espérer obtenir le rendement affiché de 3 Mds €.

3/ Enfin, le PS envisage une augmentation du taux de cotisation vieillesse sur 10 ans : (augmentation de 0,1 point du taux de cotisation employeur et salarié chaque année à compter de 2012 et jusqu'en 2021).

La mise en œuvre de cette proposition reviendrait à :

- pénaliser le pouvoir d'achat des salariés (pour 4,5 Mds €) ;
- renchérir le coût du travail en augmentant les charges patronales, ce qui serait défavorable à l'emploi (ce point supplémentaire de cotisations patronales conduirait à la destruction de 50.000 emplois).

Au total, le projet socialiste, s'il était mis en œuvre, conduirait en fait à un choc fiscal sans précédent et ne garantirait en rien un financement pérenne de notre système de retraite par répartition.

“ Prendre en compte la pénibilité et l'allongement de la durée de vie. ”

Cette proposition est surprenante quand on sait que le PS a voté contre les mesures de la réforme de 2010 qui ont permis, pour la première fois, de prendre en compte la situation des salariés exposés à la pénibilité pour leur retraite...

Le PS :

- considère qu'il « *est urgent d'engager des politiques de prévention* » en matière de pénibilité. Sur ce point, le PS est en retard puisque la réforme de 2010 prévoit, justement, de mettre l'accent sur la prévention avec, par exemple, l'obligation de signer des accords de prévention de la pénibilité dans les entreprises, ou encore en améliorant la traçabilité des expositions des salariés à des facteurs de pénibilité ;
- propose, en matière de réparation, un mécanisme de majoration de durée d'assurance pour les salariés exposés à des facteurs de pénibilité (efforts physiques intenses, travail de nuit, exposition à des produits cancérigènes...). Cette proposition n'est pas argumentée et ne permet pas de comprendre comment les choses seront concrètement mises en œuvre. Il y a en outre un risque de recréer des régimes spéciaux. A contrario, le dispositif voté dans le cadre de la réforme de 2010 prévoit un système efficace assis sur la prise en compte d'éléments objectifs (avec un taux d'incapacité) et permettant de véritablement prendre en compte la situation individuelle de chaque salarié.

RETROUVER LA JUSTICE POUR BATIR L'EGALITE REELLE : LES 8 PROPOSITIONS SOCIALISTES

> SERVICES PUBLICS :

PRIORITE A L'EDUCATION, A LA SANTE ET A LA SECURITE :

les 5 propositions socialistes

17 “ Pour la réussite scolaire de chaque jeune, nous concluons un nouveau pacte éducatif entre les professeurs et la Nation. Il mettra l'accent sur le primaire et les premiers cycles d'enseignement supérieur. Il sera fondé sur une refonte des rythmes scolaires et des programmes, une personnalisation accrue des enseignements et une revalorisation du métier d'enseignant. Un droit à la formation initiale différée sera accordé à ceux qui ont quitté le système scolaire de manière précoce. ”

Le PS n'aborde la question éducative que sur le plan des moyens par peur de traiter ses problèmes structurels. Augmentation du nombre des postes, suspension de la politique de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux : le prétendu pacte éducatif du PS se limite à cela.

“ Notre pacte éducatif sera fondé sur une personnalisation accrue des parcours des élèves, une refonte des rythmes scolaires pour donner à la fois le meilleur pour tous, les moyens d'en sortir à ceux qui sont en difficulté et la confiance aux professeurs et aux personnels éducatifs. ”

Rien de très nouveau dans ces propositions. C'est toute la logique de la politique conduite au sein de l'éducation nationale depuis 2007, par la mise en place progressive d'un accompagnement personnalisé dans tous les niveaux d'enseignement (école, collège et lycée).

Quant aux rythmes scolaires, une consultation nationale est actuellement menée, car il est vrai que la semaine de 4 jours ne semble pas donner satisfaction aux différents acteurs de l'éducation. Il n'empêche que la présentation de la mesure de rétablissement de la semaine à 5 jours éducatifs, également bien visible dans le programme socialiste, est surprenante pour deux raisons : d'une part le résultat de la consultation nationale n'est pas encore connu - la synthèse intermédiaire réalisée en janvier dernier par la commission a d'ailleurs montré l'extrême complexité du sujet - et d'autre part le modèle choisi de l'imposition est contraire aux règles de concertation que veut s'imposer le PS en matière de gestion de la sphère scolaire.

“ Nous veillerons à la qualité des apprentissages en début de cycles, d'abord à l'école primaire pour assurer l'acquisition de fondamentaux solides (lire, écrire, compter, cliquer), ensuite dans les premiers cycles universitaires pour empêcher les échecs trop importants. ”

Le PS semble oublier que l'échec à l'université commence au lycée ! C'est précisément un des sens profonds de la réforme actuelle du lycée que de mieux articuler les études secondaires et les études universitaires pour prévenir les situations d'échec.

Dans ce même registre de la qualité des apprentissages, il apparaît que l'école du socle est reportée à une échéance ultérieure et que l'on s'efforcera de développer de nouvelles collaborations entre les différents niveaux de l'enseignement, école-collège d'une part, lycée-université d'autre part. Ces propositions sont bien loin d'agir en profondeur sur les structures éducatives.

D'ailleurs, s'agissant précisément du collège, la distance, voire la contradiction, est flagrante entre les affirmations (« *le collège unique est consubstantiel de la république* ») et les préconisations : le découpage proposé (6^{ème}-5^{ème} d'un côté et 4^{ème}-3^{ème} de l'autre) n'est plus en phase avec l'organisation actuelle des cycles au collège. Subsidiairement, la question soulevée est, sans le dire et a fortiori sans la résoudre, celle du sort à réserver aux élèves éprouvant des difficultés scolaires avant le terme de la scolarité obligatoire.

Enfin, sur ce thème, il n'est pas certain que « *cliquer* » soit une compétence de même niveau que celles de la lecture, de l'écriture et du calcul. La compétence technologique est de type transversal, elle concerne donc tous les types d'apprentissage scolaire.

“ Nous améliorerons les conditions du métier d'enseignant, en assurant une formation initiale digne de ce nom, en articulant mieux le temps professionnel et la diversification des tâches. Nous engagerons pour cela une large concertation avec les enseignants afin d'élaborer une réforme qui, au-delà des mesures d'urgence, devra pouvoir être prête pour la rentrée scolaire 2013. ”

Il faut effectivement continuer à améliorer la formation initiale des enseignants dans le prolongement des travaux en cours. Le changement amorcé depuis la rentrée scolaire 2010 est d'une telle ampleur qu'il ne peut être réalisé en quelques mois !

Mais en dépit des critiques, il est clair que personne ne reviendra sur l'élévation du niveau de recrutement (Bac + 5), condition nécessaire à la revalorisation de la condition enseignante. Revalorisation dont le Gouvernement actuel a fait une de ses priorités puisque le pouvoir d'achat des enseignants s'est accru sous l'effet direct des revalorisations salariales (rendues possibles par la RGPP) et indirectement grâce aux d'heures supplémentaires.

Sur le point précis de la formation des maîtres, le PS souhaite clairement la restauration de l'ancien régime ! En fait, il est nécessaire d'attendre les aménagements qui seront apportés au modèle de formation dès la rentrée scolaire 2011 (développement des possibilités d'alternance, meilleure articulation entre formation théorique et stages professionnels) avant de faire de ce sujet un point majeur de discorde électorale dans les prochains mois.

18 “ Pour l'épanouissement des tout-petits, l'accueil en crèche et la scolarisation à deux ans sera développé. ”

Avancer la scolarité obligatoire à 3 ans est, en fait, une mesure plus symbolique que réelle puisqu'elle reviendrait à entériner une situation existante : depuis vingt ans, le taux de scolarisation des élèves de 3 ans est proche de 100 %. Il convient cependant d'en mesurer toutes les conséquences en particulier sur l'assiduité obligatoire attendue de la part des élèves. La scolarisation à 2 ans, déjà effective en éducation prioritaire, aurait assurément des implications très significatives sur les moyens humains (enseignants et ATSEM) et matériels (disponibilités de locaux) engagés, car le taux de scolarisation des 2 ans est voisin de 15 %, en baisse de moitié depuis 1981.

19 “ Pour la santé, nous remettrons l'hôpital au coeur du système, et nous demanderons aux jeunes médecins libéraux d'exercer en début de carrière dans les zones qui manquent de praticiens. ”

“ Renforcer l'hôpital public et le recentrer sur ses missions essentielles – le développement des réseaux de soins et des maisons médicales permettra de décharger l'hôpital et ses personnels de soins courants qui doivent relever de la médecine de ville. ”

Dans le domaine sanitaire, le PS reprend plusieurs dispositifs institués par ce Gouvernement ou en cours de développement comme les maisons de santé, le recentrage de l'hôpital sur ses missions essentielles ou le renforcement de l'effort de prévention. Ces propositions du PS sont en contradiction flagrante avec le discours très critique et dogmatique qu'il a tenu au moment où le Gouvernement faisait précisément les réformes qu'il appelle désormais de ses vœux...

“ Lutter contre les déserts de santé – nous demanderons aux jeunes médecins d’exercer dans une zone de santé prioritaire pendant les premières années à la sortie des études. ”

Le PS choisit l’obligation plutôt que l’incitation. Les jeunes médecins seraient ainsi obligés de s’installer dans les « déserts médicaux » (zones rurales et quartiers populaires), pendant une période de trois à cinq ans. Ce ton autoritaire contraste avec le nouveau discours plus ouvert sur la médecine de proximité que nous souhaitons développer et qui se fonde sur le choix de l’incitation.

Nous faisons un choix de confiance dans les professionnels alors que le PS veut les contraindre.

“ Faire primer la prévention et l’offre de soins de proximité dont les médecins généralistes doivent être le pivot – pour cela, nous introduirons le paiement au forfait. ”

Le PS s’attaque au paiement à l’acte auquel les médecins demeurent attachés comme mode de rémunération principal. **Le passage au « tout forfait » que propose le PS fera des perdants et suscitera de l’hostilité chez les médecins libéraux.**

Nous avons fait le choix plus opérationnel de conserver une base de paiement à l’acte tout en développant la rémunération au forfait d’abord sur des pathologies chroniques (comme Alzheimer) et d’expertiser son extension.

“ Près de 40 % des Français retardent le moment de se faire soigner pour des raisons financières. Les taxes sur les médicaments, les déremboursements, l’inflation des dépassements d’honoraires et la hausse du reste à charge des patients pénalisent tous les Français, particulièrement les plus fragiles et les plus âgés. ”

Le PS reprend à son compte la thématique de l’accessibilité financière aux soins à travers le sujet de l’insuffisance des remboursements en optique et en dentaire.

Ce faisant, il méconnaît les mesures prises par le Gouvernement, en particulier pour renforcer sensiblement l’aide à l’acquisition d’une complémentaire santé. En outre, le PS ignore les risques financiers pesant sur la pérennité de l’assurance-maladie et qui devraient pourtant conduire à proscrire toute démagogie.

20 “ Pour améliorer la prise en charge des personnes âgées dépendantes, à domicile ou en établissement nous ferons appel à la solidarité nationale. ”

En matière de dépendance, le PS réitère sa proposition d’un « *droit universel à la compensation de la perte d’autonomie* ». Il préconise une approche transversale aux personnes âgées et aux personnes handicapées : fusion des prestations (APA, PCH, ACTP) et levée de la « barrière d’âge » à 60 ans.

Ces propositions induiraient un coût massif insoutenable en l’état de nos finances publiques. **La mise en place d’une prestation unique pour les personnes âgées et les personnes handicapées représenterait en effet un coût total de 12 Mds €, soit une augmentation d’environ 8 Mds € de l’APA par rapport au système de prise en charge actuel** (Source : Mission d’information du Sénat sur la dépendance, 2009).

“ Nous équilibrerons financièrement l’amélioration des aides au maintien à domicile des personnes âgées dépendantes en rétablissant la fiscalité sur les grosses successions à son niveau d’avant 2007. ”

Pour financer ce surcoût, le PS propose de rétablir « *la fiscalité sur les grosses successions à son niveau d’avant 2007* ». Ce faisant, il attaque frontalement l’une des mesures les plus populaires de la loi TEPA. Nous aurons, en outre, à le pousser dans ses retranchements pour lui faire définir ce qu’est une « grosse succession »...

21 “ Pour améliorer la sécurité des Français et la tranquillité publique, nous renforcerons les moyens de la police, de la gendarmerie, notamment en créant 10.000 postes de gendarmes et de policiers de proximité. ”

“ N. Sarkozy en avait fait un cheval de bataille. Dix ans ont passé et sa politique a hélas tourné au fiasco. ”

En matière de sécurité, le PS est mal placé pour délivrer des leçons.

De 2002 à 2010, la délinquance générale a diminué de 16 %. Les infractions révélées par l'activité des services (qui résultent donc d'une action des services et non pas d'un dépôt de plainte) ont augmenté de 45,3 %. Le taux d'élucidation était de 26% en 2002 ; il est de 37 % en 2010 (+ 10 points en 10 ans).

Est-ce cela que le PS qualifie de «fiasco» ?

“ Nous créerons au cours de la mandature 10.000 postes de gendarmes et de policiers de proximité sur tout le territoire, dont un millier dès 2012. ”

Devant chaque problème, le PS propose encore et toujours d'augmenter le nombre de recrutements d'agents publics...

Sur les dix dernières années, les effectifs ont augmenté de 2.000 dans la Police nationale et de 2.500 chez les Gendarmes.

En parallèle, le Gouvernement est le premier à avoir eu le courage de s'attaquer aux missions périphériques qui éloignaient les services de Police de leur cœur de métier, la lutte contre la délinquance et la présence sur la voie publique : gardes statiques, transferts de détenus, travail administratif...

“ Les élus socialistes, et d'abord les maires, inventent sur le terrain des réponses qui permettent d'agir contre l'insécurité : prévention, dissuasion, sanction, réparation, réinsertion. Ils inspireront la politique que la Gauche mettra en oeuvre à l'échelle nationale. ”

Investir les maires dans des politiques de prévention : **c'est l'objet même de la loi relative à la prévention de la délinquance de mars 2007.** Mais le PS va beaucoup plus loin et veut confier aux maires non seulement la prévention mais aussi la « *dissuasion, sanction, réparation, réinsertion* » : ces propositions de transfert aux maires d'attribution qui relèvent aujourd'hui du pouvoir judiciaire sont contraires à nos principes républicains d'égalité.

Au demeurant, il n'est pas sûr que tous les maires socialistes aient la volonté d'agir fermement contre la délinquance.

“ Pour y parvenir, il faut redonner confiance et soutien à la chaîne pénale dans sa globalité. Nous fixerons l'objectif que chaque acte de délinquance trouve une réponse immédiate, juste et proportionnée. ”

Sur les réponses « *immédiates, justes et proportionnées* », le PS est mal placé pour afficher sa détermination. Il s'est systématiquement opposé depuis 10 ans à toutes les dispositions législatives donnant à tous les acteurs de la chaîne pénale des outils pour apporter une réponse plus rapide. Nous verrons avec intérêt, au printemps, comment il prendra position sur ce qui est l'un des axes forts de la réforme de la Justice des mineurs.

► REFORME FISCALE : DAVANTAGE DE JUSTICE, DAVANTAGE D'EFFICACITE :

les 3 propositions socialistes

22 “ Pour davantage de justice dans les impôts, nous fusionnerons l'impôt sur le revenu et la CSG dans un impôt citoyen plus progressif et prélevé à la source. ”

Il s'agit là de la version de « Gauche » de la fusion IR-CSG :

- son objectif affiché est de mettre en place un seul impôt sur le revenu, progressif¹, tandis que la version de « Droite », défendue par certains, a plutôt pour objectif de familialiser la CSG ;
- le PS propose de débattre avec l'ensemble de la société de l'individualisation progressive du prélèvement (proposition de M. Piketty), afin de ne pas pénaliser le travail des femmes et de traiter plus équitablement les familles, afin qu'elles soient toutes aidées.

Plusieurs arguments peuvent être avancés contre cette proposition :

- cette réforme que le PS présente comme sa priorité sera extrêmement complexe à mettre en œuvre sur le plan juridique et sera loin d'être évidente à mettre en place en raison des différences d'assiette existant entre les deux impôts ;
- la proposition du PS anéantit potentiellement le volet fiscal de notre politique familiale ;
- elle introduit des changements majeurs dans la fiscalité des revenus du patrimoine ;
- la fusion de l'IR et de la CSG n'est pas une condition préalable au prélèvement à la source de l'IR. Une retenue à la source respectant la vie privée et ne remettant pas en cause la conjugalisation et la familialisation de l'IR est possible. Elle pourrait tout à fait être mise en place par les employeurs auxquels les salariés indiqueraient le taux moyen d'imposition à leur appliquer, après communication par la DGFIP.

Le PS reprend ses propositions traditionnelles en matière de fiscalité locale : il prévoit de tenir compte des revenus pour le calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, et de moderniser les valeurs locatives sur lesquelles elles sont calculées.

Sur la prise en compte des revenus pour la TH et la TF, le programme du PS pointe un problème qui n'en est plus vraiment un :

- la Gauche plurielle a déjà introduit en 2000 (Loi n°2000-656 de finances rectificative pour 2010 du 13 juillet 2000) un plafonnement de la TH en fonction des revenus ;
- c'est la majorité actuelle qui a réglé le problème de la TF : pour les 10.000 bénéficiaires du bouclier fiscal qui ne sont pas assujettis à l'ISF, ce bouclier a précisément pour effet d'atténuer le montant de la TF en fonction des revenus. Ces contribuables ne seront pas oubliés dans la réforme de la fiscalité du patrimoine qui se profile.

Concernant la réforme des valeurs locatives, là aussi le programme du PS méconnaît la réalité puisque le Gouvernement actuel vient de lancer (dans la dernière LFR 2010) la révision des valeurs locatives des locaux professionnels : certes la révision des valeurs locatives des particuliers n'est pas encore engagée, mais compte tenu de l'incapacité des Gouvernements de Gauche comme de Droite à avancer sur le sujet depuis des décennies, le Gouvernement actuel a choisi une démarche réaliste et efficace.

¹ La « ristourne dégressive » que la gauche plurielle avait voulu instaurer dans le PLFSS 2011 a été censurée par le Conseil Constitutionnel, en raison de l'absence de prise en compte des facultés contributives des contribuables (puisque'il n'était pas tenu compte des ressources autres que salariales et des ressources et charges du foyer).

23 “ Pour revaloriser le travail, nous ferons en sorte que les revenus du capital ainsi que les bonus et stock-options soient soumis au même taux d’impôt que les revenus du travail, ce qui n’est pas le cas aujourd’hui. ”

A l’alignement de la fiscalité du capital sur celle du travail on peut opposer :

- que la taxation des revenus du capital selon un taux proportionnel est la norme en Europe et dans l’OCDE (à l’exception du Royaume-Uni), y compris dans des pays peu suspects de capitalisme effréné (pays nordiques) ;
- que « matraquer » fiscalement les dividendes comme le propose le PS (surtaxation à l’IS des bénéficiaires distribués et taxation au barème des dividendes correspondants) est complètement contradictoire avec l’objectif affiché par le PS de favoriser l’investissement ;
- que la taxation des revenus du capital impose un revenu nominal ce qui implique que le prélèvement réel est bien plus important que ce qu’il paraît.

“ En 2012, nous engagerons la reconquête de la valeur du travail. Les entreprises auront un an à compter de l’élection de 2012 pour conclure un accord collectif de revalorisation du travail qui portera sur ces questions, mais aussi sur la formation, la santé au travail...”

On peut se féliciter que le PS découvre enfin l’existence des accords d’entreprises et reconnaisse finalement que c’est au plus près du terrain qu’il faut négocier des solutions adaptées.

Cette découverte est toutefois bien tardive !!! Depuis 2007, **le Gouvernement a choisi de redonner toute sa place à la négociation d’entreprise afin de revaloriser le travail** : temps de travail, salaires, stress... Elle est aussi contradictoire : ce n’est pas en figeant au niveau national (hausse généralisée du SMIC, suppression des heures supplémentaires...) que l’on peut donner à la négociation d’entreprise le « grain à moudre suffisant ».

24 “ Pour limiter la spéculation et financer la réduction des déficits publics, nous instaurerons au niveau européen une taxe de 0,05 % sur les transactions financières.”

La Gauche n’a absolument pas le monopole de la « moralisation » du système financier. La France, sous l’impulsion du Président de la République, a joué un rôle moteur en la matière.

Elle a mis en place plusieurs taxes et prélèvements sur les banques :

- taxe exceptionnelle sur les bonus versés en 2010 ;
- taxe nouvelle pour le financement de l’Autorité de contrôle prudentiel ;
- prélèvement destiné à alimenter le fonds de garantie des dépôts.

La France soutient dans le cadre du G20 la mise en place d’une taxation des transactions financières internationales, et est prête à avancer au niveau européen si nécessaire ainsi que l’a déclaré le Président de la République.

RASSEMBLER LES FRANÇAIS ET RETROUVER LA PROMESSE REPUBLICAINE :

LES 6 PROPOSITIONS SOCIALISTES

25 “ Pour lutter contre les discriminations, nous généraliserons les CV anonymes, sans nom ni photo. ”

L'expérimentation du CV anonyme menée par Pôle Emploi s'est révélée négative.

Le CV anonyme n'améliore pas les chances d'accès à un entretien ou à l'emploi des candidats exposés à un risque de discrimination, quel qu'en soit le facteur : origine, lieu de résidence, sexe, âge. Il tend même à réduire les chances des candidats issus de l'immigration (1^{ère} ou 2^{ème} génération) ou habitant en ZUS/CUCS : le taux d'accès à un entretien passe de 10,9 % avec un CV nominatif à 6,4 % avec un CV anonyme.

“ Nous expérimenterons un système d'attestations remises par les policiers lors des contrôles d'identité. ”

S'il s'agit là d'une mesure de défiance injustifiée vis-à-vis des policiers. Les contrôles d'identité sont encadrés par le code de procédure pénale. Le Gouvernement fait confiance au sens républicain des policiers. Les abus et les manquements à la déontologie sont suivis et réprimés avec rigueur par la hiérarchie et les inspections.

Remettre une attestation après chaque contrôle d'identité procède d'une vision irréaliste et angélique du travail opérationnel de la police qui serait alourdi et judiciarisé à l'extrême. Elle inciterait à faire moins de contrôles d'identité notamment dans les endroits les plus exposés à la criminalité.

26 “ Pour permettre l'accès de tous à la vie de la cité, nous garantirons l'existence d'un volet handicap dans chaque loi et nous élèverons progressivement l'allocation adulte handicapé et le complément de ressources à 100% du SMIC. ”

Dans le champ du handicap, le PS ignore les actions majeures engagées depuis la loi du 11 février 2005 pour reconnaître et mettre en œuvre le principe d'accessibilité généralisée des personnes handicapées à la vie sociale.

De manière démagogique, le PS propose de porter l'allocation adulte handicapé à 100 % du SMIC, sans naturellement en indiquer les modalités de financement. Cette proposition risquerait, en outre, d'induire un effet défavorable pour les parcours d'accès à l'emploi des personnes handicapées.

Le Gouvernement a fait, au contraire, un choix concret et responsable. Il a mené une réforme de cette allocation pour faciliter sa bonne articulation avec l'accès à l'emploi tout en la revalorisant de 25 % entre 2008 et 2012 (pour atteindre 776 € mensuels), soit un effort supplémentaire de 1,4 Md € particulièrement significatif dans le contexte budgétaire actuel.

27 “ Pour une politique juste et efficace en matière d'immigration, nous voterons tous les trois ans une loi d'orientation et de programmation qui sera élaborée en concertation avec les partenaires sociaux et les territoires qui assurent l'accueil et l'insertion des migrants. ”

En matière d'immigration, le PS reste empêtré dans ses contradictions : un affichage de façade en faveur d'une « lutte contre les entrées illégales », des propositions pour un droit à régularisation des étrangers « selon des critères clairs et transparents ». **Cette ambiguïté ne peut que susciter un appel d'air pour les candidats à l'immigration qui attendent aux portes de l'Europe.** Le PS qui n'est pas à une contradiction près reconnaît pourtant lui-même que les phénomènes de migration

concernent 3 % de la population mondiale - soit près de 200 millions de personnes dans le monde : que le PS veuille bien nous dire le nombre qu'il veut accueillir en France ?

Le Gouvernement mène une politique déterminée contre l'immigration illégale : plus de 28.000 éloignements en 2010 ; presque autant d'entrées irrégulières stoppées à la frontière ou au départ des aéroports des pays d'origine ; près de 200 filières clandestines démantelées.

“ Nous renforcerons la lutte contre les employeurs qui ont recours au travail clandestin et contre les trafiquants; nous créerons un vrai contrat d'accueil et d'intégration, fondé sur des obligations réciproques et insistant sur la maîtrise de la langue et la compréhension des droits et des devoirs républicains. ”

Quand le PS se contente de vagues propositions, le Gouvernement agit :

- généralisation et caractère obligatoire à partir de 2007 des contrats d'accueil et d'intégration créés à titre expérimental en 2003 ;
- plus de 500.000 CAI signés à ce jour ;
- renforcement des niveaux d'exigence linguistique et des formations proposées ;
- accords de gestion concertée avec plus de 20 pays d'origine partenaires et mobilisation de plus de 80 M € depuis 2009 en faveur du développement solidaire ;
- publication transparente des orientations et des chiffres de la politique de l'immigration rassemblés chaque année dans un rapport transmis au Parlement.

Notre politique en matière d'immigration est fondée sur trois principes :

- la France a le droit de choisir qui elle veut et qui elle peut accueillir sur son territoire ;
- sauf situations particulières, appréciées au cas par cas, tout étranger en situation irrégulière a vocation à être reconduit dans son pays d'origine, de manière contrainte s'il le faut ;
- l'étranger qui est accueilli légalement sur le territoire bénéficie des mêmes droits économiques et sociaux que les Français.

Que le PS prenne position clairement sur chacun de ces principes et prenne enfin ses responsabilités devant les Français.

28 “ Pour conforter les contre-pouvoirs, nous garantirons l'indépendance de la justice (fin des instructions individuelles, carrières des magistrats non soumises au pouvoir politique) ; nous ferons voter une loi anti-concentration dans les médias et les responsables de l'audiovisuel public ne seront plus nommés par le président de la République. ”

“ Carrières des magistrats non soumises au pouvoir politique. ”

C'est l'actuelle majorité qui, dans le cadre de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, a étendu le champ d'intervention du CSM pour qu'il donne son avis sur les nominations de procureurs généraux. Personne n'avait eu le courage de le faire jusque là.

Quant aux situations dans lesquelles l'avis donné sur la nomination des magistrats du parquet n'a pas été suivi, nous savons bien qu'elles ont été en nombre infime. Qu'un Gouvernement trouvant directement sa source de légitimité dans le suffrage des Français ait une politique pénale et qu'il ait les moyens, y compris en termes de gestion des ressources humaines, de l'affirmer et de la mettre en oeuvre, afin qu'elle soit cohérente sur tout le territoire, devrait être compris comme une condition de la démocratie. C'est une des conditions de l'égalité de tous devant la loi.

“ Limitation du rôle du parquet dans la procédure. ”

La remise en cause permanente et sommaire du rôle du parquet et de son action est un très mauvais service rendu à notre Justice. Comme l'a jugé le Conseil constitutionnel, les magistrats du parquet font pleinement partie de l'autorité judiciaire et leur intervention est une garantie pour le justiciable.

“ Fin des instructions individuelles. ”

Le PS sait très bien qu'elles ne peuvent être aujourd'hui que publiques et aux fins de poursuites. Il sait très bien que dans le projet de réforme de la procédure pénale, il a été prévu qu'elles soient très strictement limitées et ne puissent porter atteinte à la recherche de la vérité.

“ Pour une Justice plus efficace, nous procéderons au rattrapage des moyens humains et matériels pour exercer leurs missions. Nous mettrons progressivement à niveau les moyens de la Justice pour que la France rejoigne enfin les premiers rangs européens. ”

Sur les moyens de la Justice, l'actuelle majorité présidentielle est précisément la seule à avoir donné des gages d'une volonté durable et crédible de rétablir la situation. Des efforts considérables ont été consentis ces dernières années : budget en hausse de 60 % en 9 ans (c'est-à-dire par rapport à 2002, qui marque le bilan du quinquennat Jospin), magistrats + 17,8 %, greffiers + 18 %, personnels AP + 33 %, personnels PJJ + 27 % ; crédits AJ en hausse de 42 %, frais de Justice de 61 %.

En outre il a d'ores et déjà été décidé que toutes les réformes qui viennent d'être annoncées (citoyens assesseurs, Justice des mineurs...) donneront lieu à des créations supplémentaires de postes (485).

Nous relevons l'absence totale de propositions sur la Justice des mineurs, sur la politique pénitentiaire... Il y a là peu de souffle et d'ambition dans ce projet qui apparaît surtout comme une accumulation de lieux communs.

“ Nous assurerons l'indépendance des médias : les responsables de l'audiovisuel public ne seront plus nommés par le président de la République mais par un Conseil de l'Audiovisuel indépendant du pouvoir politique. ”

Les médias sont beaucoup plus indépendants aujourd'hui que par le passé. En la matière, le septennat de François Mitterrand fut marqué par un interventionnisme politique permanent.

Le Président de la République a souhaité un régime beaucoup plus clair et moins hypocrite que par le passé. Comme le prévoit la loi du 30 septembre 1986 «les présidents des sociétés France Télévisions et Radio France et de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France sont nommés par décret pour cinq ans».

Mais cette nomination obéit à une procédure totalement transparente et à la faveur de laquelle deux contre-pouvoirs ont été explicitement prévus: les nominations n'interviennent qu' « après avis conforme du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel », qui est une autorité administrative indépendante, et « après avis des commissions parlementaires compétentes ». Une telle procédure introduit donc «une dimension démocratique dans le processus de nomination ».

“ Une loi anti-concentration sera votée pour empêcher la monopolisation des médias entre les mains de groupes industriels et financiers dépendant de la commande publique. ”

C'est réinventer l'eau chaude! Car des seuils anti-concentration sont déjà explicitement prévus par les lois de 1986 relatives à la liberté de communication et à la presse.

La législation actuelle assure donc d'ores et déjà, par des seuils anti-concentration, un bon équilibre entre la nécessité pour les médias de disposer de la taille critique suffisante pour leur développement économique et la nécessité d'assurer le pluralisme des médias.

29 “ Pour approfondir la démocratie, nous renforcerons le rôle du Parlement. ”

Voilà trois décennies que le PS évoque, programme après programme, le renforcement du Parlement, mais c’est la majorité actuelle qui a réalisé la plus importante réforme constitutionnelle depuis 1962.

La loi du 23 juillet 2008 a permis au Parlement de disposer de la moitié de l’ordre du jour et d’un droit de veto sur les principales nominations publiques. C’est nous, et non la Gauche, qui avons donné aux citoyens le pouvoir d’invoquer en justice la conformité des lois à la Constitution.

Dans le cadre de l’ouverture publique, c’est la majorité actuelle qui a permis à l’opposition de présider la Commission des Finances de l’Assemblée Nationale.

“ Nous introduirons une dose de proportionnelle aux élections législatives. ”

Le PS reprend une idée qu’il avait mise en pratique en 1985, mais qu’il avait abandonnée entre 1997 et 2002.

L’introduction d’une dose de proportionnelle, dont l’ampleur n’est pas précisée, aurait les conséquences suivantes :

- **entrée de députés du Front national à l’Assemblée nationale, comme François Mitterrand l’avait fait aux élections législatives de 1986 ;**
- fragilité de la majorité, quelle que soit sa couleur, le scrutin proportionnel n’étant pas à même d’apporter une majorité forte et stable comme le fait le scrutin majoritaire ;
- rupture, pour les députés élus à la proportionnelle, du lien entre le député et la population qui l’élit.

“ Nous accorderons le droit de vote aux étrangers aux élections locales. ”

Le PS ressuscite encore une fois l’idée du vote des étrangers à laquelle il ne semble pas croire lui-même puisque cela fait maintenant plus de 30 ans qu’il envoie ce leurre à l’approche des échéances électorales susceptible d’augmenter le vote en faveur du Front national.

Le droit de vote n’est pas qu’une promesse jamais tenue par le PS ; ce thème témoigne d’abord et avant tout de la confusion des valeurs et des principes au sein du PS qui mélange la question de la citoyenneté avec la question de la régularité du séjour des étrangers en France. **Le droit de vote est un droit historiquement et fondamentalement attaché à la citoyenneté et il doit le rester.**

Le PS veut nous faire croire que le droit de vote accordé aux étrangers serait une réponse à des difficultés d’intégration. Mais la véritable réponse, ce n’est pas un demi-droit de vote, que le PS propose de concéder aux seules élections locales ; c’est la possibilité d’acquérir la nationalité française qui est ouverte aux étrangers souhaitant rejoindre la communauté nationale, avec ses droits – notamment civiques – et ses devoirs.

Chaque année, près de 130.000 étrangers rejoignent ainsi la communauté nationale.

“ Nous transformerons le Conseil constitutionnel en une véritable Cour constitutionnelle indépendante. ”

La proposition est entourée d’un certain flou, aucune mesure concrète n’étant annoncée pour satisfaire cet objectif.

Il faut juger sur les actes : les socialistes n’ont pas voté l’une des mesures essentielles de la réforme constitutionnelle de juillet 2008, consistant à permettre à tout citoyen de saisir le Conseil constitutionnel par le biais de la question prioritaire de constitutionnalité, mesure qui a indubitablement renforcé le rôle du Conseil constitutionnel et la portée de ses décisions.

“ Nous supprimerons leur dotation publique aux partis qui ne respecteront pas l’objectif de la parité. ”

La proposition du PS soulève deux critiques :

1/ elle n’est pas conforme à la Constitution : si le Conseil constitutionnel a jugé que des pénalités financières pouvaient être instaurées pour répondre à l’objectif constitutionnel d’égal accès des hommes et des femmes aux mandats électifs, il a interdit de leur conférer un caractère de sanction, ce qui serait le cas de la suppression de l’aide publique à laquelle a droit tout parti représentatif ;

2/ elle ne tient pas compte de trois mesures, introduites par la majorité actuelle pour améliorer la place des femmes dans la vie publique :

- le passage de 50 % à 75 % du montant de l’écart entre les nombres de candidats de sexe masculin et de sexe féminin pris en compte pour calculer la pénalisation de l’aide publique reçue par un parti politique au titre de ses résultats aux élections législatives, applicable aux élections législatives de 2012 ;
- l’affectation d’une partie de cette aide publique au financement de la vie publique locale, avec l’introduction de sanctions financières très pénalisantes pour les partis ne présentant pas suffisamment de femmes aux élections territoriales de 2014 (calcul de la pénalité sur le département de la région dans lesquels ils ont présenté le moins de femmes) ;
- l’obligation, depuis les renouvellements de 2008 et 2011, pour tout candidat de se présenter aux élections cantonales avec un suppléant de sexe opposé, susceptible depuis la loi du 16 décembre 2010 de le remplacer dans toutes les hypothèses de vacances du siège.

Les socialistes, qui n’ont pas présenté en mars 2011 un nombre plus élevé de femmes que les années antérieures dans les départements dont ils détenaient la majorité, n’ont pas de leçon à donner à la majorité en matière de parité.

“ Nous lutterons contre les conflits d’intérêt. ”

La proposition est extrêmement vague et elle ne tient pas compte de tout ce qui a été fait ou est lancé en la matière par la majorité actuelle :

- obligation pour tous les membres du Gouvernement de publier une déclaration d’intérêts, destinée à assurer une meilleure transparence et prévenir les conflits d’intérêts, applicable en avril 2011 ;
- même obligation pour tous les membres des cabinets ministériels.

Parallèlement, l’introduction de règles similaires est lancée dans chacune des deux chambres du Parlement.

“ Nous imposerons une limitation du cumul des mandats. ”

Il s’agit là encore d’une proposition ancienne du PS, mais qui n’est pas formulée avec une grande précision. Sa mise en œuvre s’avère compliquée, y compris lorsque le PS décide de se l’appliquer comme règle interne.

Les parlementaires, pour ne pas être déconnectés de la réalité du terrain et du contact avec les électeurs, doivent pouvoir détenir un autre mandat local.

30 “ Pour encourager la démocratie locale, nous abrogerons la réforme territoriale imposée par l’UMP, nous engagerons une nouvelle étape de la décentralisation assurant l’autonomie financière et de gestion des collectivités, une péréquation bénéficiant aux territoires défavorisés et un nouveau pacte de confiance et de développement entre l’État et les collectivités. ”

Le PS « abroge » mais ne propose rien de nouveau pour moderniser l’organisation de la décentralisation. Quel dispositif territorial en 2014 ? C’est le rétablissement du système actuel à 4 niveaux (communes, intercommunalités, départements, régions) dont les redondances, les limites d’efficacité et les défauts ont été soulignés, y compris par le PS.

Contrairement à la Gauche, le Gouvernement et la majorité présidentielle ont eu le courage de rationaliser la décentralisation avec la création des conseillers territoriaux. En 2014, ils remplaceront les conseillers généraux et les conseillers régionaux.

« Je me bats avec vous pour permettre à la France de résister à une compétition mondiale à laquelle les promesses et les moulinets ne changeront rien.

Je me bats avec vous pour que l'élan réformiste de 2007 ne soit pas une parenthèse mais le socle d'une transformation durable de la société française permettant à nos enfants de vivre dans un pays libre, énergique et solidaire.

Je me bats avec vous pour ne pas laisser le terrain libre à ces mirages désastreux que sont l'endettement sans fin, le nivellement des talents, la multiplication des impôts, le repli protectionniste et le nationalisme obtus... Tous ces réflexes défensifs n'ont jamais grandi notre nation et n'ont jamais assuré sa prospérité. »

**Extrait du discours de François Fillon,
réunion publique à Vitré, vendredi 8 avril 2011**

